

## **Crédit Agricole S.A. précise les objectifs intermédiaires et les plans d’actions de 5 secteurs pour atteindre la neutralité carbone d’ici 2050**

Crédit Agricole S.A. présente aujourd’hui sa vision en matière de transition énergétique. Elle repose sur l’équation globale suivante :

- Accélérer l’avènement des énergies vertes ...
- ... en lieu et place des énergies fossiles.
- Rendre accessible cette transition à tous ses clients.

L’accélération de l’investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à l’urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de « verdir » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l’accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s’inscrivant en permanence dans une démarche d’innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d’acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

Pour amplifier et mieux structurer son action, un nouveau métier Crédit Agricole Transitions & Energies a été créé. Il est organisé autour de trois missions principales :

- Coordonner l’écosystème des entités du Groupe ;
- Soutenir la transition énergétique des clients et créer de la valeur ajoutée pour Crédit Agricole grâce à l’internalisation de l’ensemble de la chaîne de valeur du diagnostic au suivi de performances pour les professionnels, les PME et les agriculteurs. C’est dans ce contexte que Crédit Agricole a développé l’offre « j’écorénove mon logement », le « hub de transition énergétique »<sup>1</sup> et le « livret engagé sociétaire » .
- Identifier les actifs d’énergies renouvelables pour aider le Groupe Crédit Agricole à en devenir un producteur contribuant ainsi à accélérer la transition. Fort de son engagement et de son expérience de longue date ainsi que de son vaste réseau au sein des territoires, Crédit Agricole développera les énergies renouvelables grâce à une intensification des initiatives locales.

Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A. déclare : « *Depuis toujours le Crédit Agricole a accompagné les transformations de la société. Nous sommes confrontés à une urgence climatique qui nous conduit à accélérer l’avènement des énergies vertes, en lieu et place des énergies fossiles, et relever ainsi le défi majeur de rendre la transition énergétique accessible à tous nos clients, des grandes entreprises aux ménages les plus modestes. La trajectoire que nous avons choisie est responsable et exigeante.* »

### **Crédit Agricole S.A. définit des cibles ambitieuses pour accélérer le rythme de transition vers la neutralité carbone en 2050**

Après l’annonce des engagements Net Zero Asset Owner (CA Assurances) et Net Zero Asset Managers (Amundi), Crédit Agricole SA publie aujourd’hui les objectifs à 2030 en lien avec la Net

---

<sup>1</sup> Plateforme depuis juin 2022, lancement au premier trimestre 2023 pour les entreprises, lancement au deuxième semestre 2023 pour les professionnels

Zero Banking Alliance sur cinq secteurs (Pétrole & Gaz, Électricité, Automobile, Immobilier commercial et Ciment) pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales.

Dans un deuxième temps, le groupe Crédit Agricole dévoilera en 2023 les objectifs pour cinq autres secteurs (Transport maritime, Aviation, Acier, Immobilier résidentiel et Agriculture). Ces engagements ambitieux couvrent dix secteurs qui représentent plus de 75% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et environ 60 % de l'exposition du groupe Crédit Agricole. Crédit Agricole s'est également engagé à réduire sa propre empreinte carbone directe de 50% d'ici 2030<sup>2</sup>. L'action climatique du Groupe est cohérente avec son engagement de contribuer à l'objectif de neutralité carbone mondiale d'ici 2050, et la stratégie climat du Groupe contribue pleinement aux objectifs de génération de revenus de son Plan à moyen terme (PMT) Ambition 2025.

### OBJECTIFS PRINCIPAUX<sup>3</sup>

#### Objectifs à 2030<sup>4</sup> de la Net Zero Banking Alliance pour Crédit Agricole S.A.

- **Pétrole et gaz** : réduire de -30 %<sup>5</sup> le niveau absolu de CO<sub>2</sub>e<sup>6</sup> émis par ses clients dans leurs activités liées au pétrole et au gaz (*upstream, midstream, downstream*), pour passer de 26,9 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>e à 18,8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>e.
- **Électricité** : réduire de -58 % le CO<sub>2</sub>e émis par kWh par ses clients<sup>7</sup>, pour passer de 224 gCO<sub>2</sub>e/kWh à 95 gCO<sub>2</sub>e/kWh (contre une cible à 138 gCO<sub>2</sub>e/kWh dans le scénario AIE NZE)
- **Automobile** : réduire de -50 %<sup>8</sup> le CO<sub>2</sub>e émis par kilomètre parcouru par ses clients ou par les voitures produites par ses clients, pour passer de 190 gCO<sub>2</sub>e/km à 94 gCO<sub>2</sub>e/km (contre une cible à 106 gCO<sub>2</sub>e/km dans le scénario AIE NZE)
- **Immobilier commercial** : réduire de -40 %<sup>9</sup> le CO<sub>2</sub>e émis par mètre carré par an par les bâtiments de ses clients professionnels, passant de 46 kgCO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup> à 28 kgCO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup> (aligné avec les cibles CRREM<sup>10</sup>)
- **Ciment** : réduire de -20 %<sup>11</sup> le CO<sub>2</sub>e émis par tonne de ciment produite par ses clients, passant de 671 kgCO<sub>2</sub>e/T à 537 kgCO<sub>2</sub>e/T
- Crédit Agricole travaille à des objectifs similaires pour d'autres secteurs tels que le transport maritime, l'aviation, l'acier, l'immobilier résidentiel et l'agriculture, qui seront pour la plupart rendus publics en 2023
- 60 % des encours du groupe Crédit Agricole seront couverts par les objectifs Net Zéro 2050 d'ici fin 2023

<sup>2</sup> Réduction des émissions absolues de Crédit Agricole S.A. relatives à la consommation d'énergie (scopes 1 & 2) et aux déplacements professionnels de 2019 à 2030

<sup>3</sup> Avertissement: Les méthodologies, la qualité des données et les scénarios de référence étant en constante évolution, les chiffres présentés ci-dessous peuvent évoluer au fil du temps.

<sup>4</sup> Par rapport à 2020

<sup>5</sup> En tenant compte des émissions scopes 1 et 2 de toutes les contreparties et des émissions scope 3 des acteurs *upstream*, sur notre exposition au bilan.

<sup>6</sup> CO<sub>2</sub>e = CO<sub>2</sub> équivalent

<sup>7</sup> CACIB et CAL&F. En tenant compte des émissions scopes 1 et 2 des producteurs d'électricité ; expositions figurant au bilan et hors bilan pris en compte pour la base de référence

<sup>8</sup> CACIB, CACF et CAL&F. En tenant compte du scope 3 des constructeurs et du scope 1 des utilisateurs finaux, à l'exclusion des véhicules lourds, d'EFL et de Wafasalaf ; hors location à court et long terme et hors bilan pour CACF

<sup>9</sup> CACIB, LCL, CA Italia et CAL&F. En tenant compte de l'utilisation du bâtiment, hors construction

<sup>10</sup> Carbon Risk Real Estate Monitor

<sup>11</sup> Périmètre de CACIB uniquement ; exposition bilan et hors bilan pris en compte pour la base de référence

### **Objectifs à 2030 des Net Zero Asset Managers Initiative et Net Zero Asset Owner Alliance pour Crédit Agricole SA**

- **Amundi** : 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs Net Zéro 2050<sup>12</sup> d'ici à 2025
- **CAA** : -25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025 vs 2019<sup>13</sup>

### **Objectifs sectoriels 2025**

- Finalisation du **désengagement des centrales au charbon** jusqu'à retrait complet de ce secteur en 2030/2040
- **Pas de nouveaux financements de projets d'extraction de pétrole**
- **Réduction de -25 % des expositions à l'extraction de pétrole** d'ici 2025 vs 2020<sup>14</sup>
- **Hausse de +60 % des expositions<sup>15</sup> à la production d'énergies bas carbone** pour CACIB en 2025 vs 2020
- **Installation d'une capacité de 14 GW en énergie renouvelable** via les investissements **CAA** d'ici 2025 (i.e. +65% vs 2021)
- **20 milliards d'euros d'investissements à impact par Amundi** grâce au développement de la gamme de solutions à impact<sup>16</sup>
- **+50 % d'exposition aux bâtiments verts** sur l'immobilier commercial pour CACIB en 2025 vs 2020
- **1 véhicule vert sur 2 véhicules neufs financés par CACF** d'ici 2025

## **OBJECTIFS DÉTAILLÉS PAR SECTEUR**

- **Pétrole & Gaz** :
  - o **Positionnement actuel de Crédit Agricole** :
    - Ce secteur représente moins de 1,3 %<sup>17</sup> de l'exposition du groupe Crédit Agricole et moins de 0,9 % de ses revenus sous-jacents.
    - L'exposition totale au pétrole et au gaz représente 24,7 milliards d'euros<sup>18</sup> (Exposure at default ou EAD)
    - Crédit Agricole a déjà pris des engagements forts dans son Plan à moyen terme, à savoir le désengagement des hydrocarbures non conventionnels<sup>19</sup> et l'exclusion des<sup>20</sup> financements de projets en Arctique.

<sup>12</sup> Périmètre hors JV, hébergement de fonds et mandat de conseil

<sup>13</sup> Objectif sur l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions cotées et en obligations d'entreprises géré par Amundi pour CAA (127 milliards d'euros au 31/12/2021)

<sup>14</sup> Nouvel objectif, plus ambitieux par rapport à l'objectif fixé à -20 % dans le PMT 2025

<sup>15</sup> En EAD (exposure at default)

<sup>16</sup> Y compris solutions d'impact climatique

<sup>17</sup> Selon l'EAD du GCA 31/12/2021, cela représente 1,5 % de l'EAD de CASA

<sup>18</sup> Expositions de l'EAD au niveau de CASA et du GCA

<sup>19</sup> Ou celles des contreparties dont le chiffre d'affaires issu de ces activités est supérieur à 30 % ; : pétrole et gaz de schiste, pétrole issu de sables bitumineux, gaz de réservoirs compacts, schiste bitumineux, pétrole extra-lourd ou nécessitant des méthodes d'extraction thermiques, gaz de couche (houille) et hydrate de méthane

<sup>20</sup> Zone AMAP pour l'Arctique terrestre et au-delà de la ligne de Köppen pour l'Arctique maritime

○ **Engagements Net Zero :**

- Conformément au Scénario Net Zéro de l'AIE, Crédit Agricole S.A. et ses filiales se sont engagés à réduire de 30 %<sup>21</sup> leurs émissions absolues de CO<sub>2</sub>e financées d'ici 2030 sur le secteur du pétrole et du gaz.
- Cela signifie une réduction de 26,9 Mt de CO<sub>2</sub>e en 2020 à 18,8 Mt en 2030.
- Cette cible est définie sur un périmètre plus large que nos pairs, puisqu'il intègre le gaz et l'ensemble de la chaîne de valeur (*upstream, midstream, downstream*)

○ **Plan d'actions :**

- Dans le secteur du pétrole et du gaz, le Crédit Agricole s'engage à :
- Diminuer ses émissions financées de 30% d'ici 2030<sup>22</sup>, sur toute la chaîne de valeur,
- Améliorer son objectif de réduction de son exposition à l'exploration et production de pétrole en le passant de -20% à -25% d'ici 2025<sup>23</sup>; cet objectif pris en octobre 2021 s'est déjà matérialisé par la sortie de plusieurs relations clients en 2022,
- Ne plus financer de nouveaux projets d'extraction de pétrole,
- Intégrer dans l'évaluation annuelle des entreprises financées d'une analyse de leur plan de transition. Cette analyse reposera principalement sur a) la qualité du scénario de référence et notamment en comparaison avec le scénario Net Zéro 2050, y compris la volonté exprimée et les moyens adoptés pour s'y référer, et b) leur stratégie de désinvestissement des énergies carbonées et d'investissement dans la décarbonation (infrastructures de production, stockage et distribution d'énergie décarbonées, capture de carbone, etc.)
- Sur la période 2023-2025, 80% de ses financements et conseil sur actifs<sup>24</sup> auprès des clients du secteur pétrole et gaz concernent soit des actifs verts<sup>25</sup>, soit du gaz naturel.

Au-delà de ces nouveaux engagements, le plan d'action du Crédit Agricole vise à :

- Soutenir et financer les clients qui s'engagent dans la transition énergétique et soutenir leurs investissements dans les technologies vertes, telles que les énergies renouvelables, les technologies de captage et de stockage du carbone, la production d'hydrogène,
- Poursuivre sa sortie progressive du financement de l'extraction de pétrole. Les émissions financées du secteur ont déjà enregistré une baisse de -11 % en 2021 par rapport à 2020<sup>26</sup>, grâce à une démarche proactive suite à l'engagement pris en octobre 2021, qui comprend notamment le désengagement des clients non alignés,
- Donner la priorité aux clients fortement engagés dans la réduction de leur empreinte carbone, et qui agissent comme des catalyseurs pour le développement de solutions

<sup>21</sup> En tenant compte des émissions des scopes 1 et 2 de toutes les contreparties et des émissions de scope 3 des acteurs upstream, sur notre exposition au bilan. En outre, le groupe Crédit Agricole s'engage à fixer un objectif similaire de 30 % d'ici 2030 sur notre exposition hors bilan dès qu'une méthodologie adéquate est disponible. À titre d'illustration uniquement, appliquer la méthodologie PCAF pour les expositions au bilan sur notre exposition hors bilan entraînerait une empreinte supplémentaire de 21,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> ; score PCAF en matière de qualité des données pour le secteur du pétrole et du gaz : 2,55. Exposition bilan de référence (conformément aux normes PCAF) : 15,3 Mds€

<sup>22</sup> Par rapport à 2020

<sup>23</sup> Par rapport à 2020, base calculée sur les EAD

<sup>24</sup> Évalué sur la valeur des actifs

<sup>25</sup> Tels que définis dans le Green Bond Framework du groupe Crédit Agricole

<sup>26</sup> Exclusion des effets externes tels que l'évolution de l'EVIC et taux de change

de décarbonation. Cela signifie également se désengager des clients non alignés. Cela s'est concrétisé par exemple par la sortie de l'activité de Reserve Based Lending aux Etats-Unis, finalisée en 2022.

- **ÉLECTRICITÉ :**

○ **Positionnement actuel de Crédit Agricole :**

- Crédit Agricole est un leader du financement de la production d'énergies renouvelables, et est notamment le premier financeur privé des énergies renouvelables en France, avec Unifergie<sup>27</sup>. CACIB, CAL&F et LCL totalisent une exposition de 11,2 milliards d'euros<sup>28</sup> sur le secteur.
- Crédit Agricole S.A. a déjà fait état d'engagements solides en matière de transition énergétique dans le cadre du Plan à moyen terme 2025, CACIB s'étant engagé à accorder +60 %<sup>29</sup> de financement aux énergies à faible émission de carbone d'ici 2025 et CAL&F à consacrer 2 milliards d'euros annuels aux nouveaux financements d'ici 2025.

○ **Engagements :**

- Déjà très vertueux, avec une intensité carbone inférieure de 50% à la moyenne mondiale sur son portefeuille de financement<sup>30</sup>, Crédit Agricole S.A. se fixe des objectifs ambitieux pour rester parmi les leaders.
- Crédit Agricole s'engage à réduire de 58 % ses émissions en intensité d'ici 2030, pour atteindre 95g de CO<sub>2</sub>e par kWh produit en 2030.

○ **Plan d'actions :**

- Ces objectifs ambitieux sont nourris et confortés par l'expérience éprouvée de Crédit Agricole sur le financement d'énergies renouvelables, et sont porteurs d'opportunités commerciales.
- Crédit Agricole va accroître significativement son financement des énergies renouvelables en capitalisant sur son positionnement unique lui permettant d'identifier les projets tant au niveau local qu'au niveau mondial. Le financement des énergies renouvelables sera ainsi multiplié par 3 d'ici 2030, et la production financée (TWh) par 3,6.
- En parallèle, Crédit Agricole se retirera de manière sélective des unités de production à base d'énergie fossile en finalisant sa sortie du charbon d'ici 2030 (OCDE) et 2040 (reste du monde) et en étant plus sélectif et restrictif sur le financement des centrales au gaz.

<sup>27</sup> Source : ASF, périmètre : Sofergie

<sup>28</sup> Somme des expositions CACIB, CAL&F et LCL sur les énergies renouvelables, fin 2021, bilan et hors bilan

<sup>29</sup> En EAD

<sup>30</sup> En tenant compte des émissions des scopes 1 et 2 des producteurs d'électricité ; score PCAF en matière de qualité des données : 2,96. Exposition figurant au bilan et exposition hors bilan pour la base de référence (conformément aux normes PCAF) : 16,5 Mds€

- **IMMOBILIER COMMERCIAL :**

o **Positionnement actuel de Crédit Agricole :**

- Crédit Agricole est un leader naturel en France avec une solide expertise. Avec un taux de pénétration supérieur à 40%<sup>31</sup> chez les petites, moyennes et grandes entreprises, Crédit Agricole est un partenaire de premier ordre pour le financement de projets immobiliers. CACIB se classe au 2<sup>e</sup> rang des financements structurés immobiliers en France<sup>32</sup>.

o **Engagements :**

- Crédit Agricole se fixe un objectif ambitieux<sup>33</sup> : réduction de -40 % d'ici 2030 du CO<sub>2</sub>e émis par mètre carré d'immeubles commerciaux par an, conformément au scénario CRREM 2021 1,5°C, soit ~27,7 CO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup> d'ici 2030.

o **Plan d'actions :**

- Crédit Agricole entend jouer un rôle majeur dans le financement des besoins massifs en travaux de rénovation, en accompagnant les clients et capitalisant sur la réglementation locale.
- Concrètement, Crédit Agricole mettra l'efficacité énergétique au cœur de ses efforts commerciaux et de ses politiques en matière de risques, en développant des solutions tout-en-un et clés en main pour faciliter la gestion de l'énergie dans tous les bâtiments
- En parallèle, l'effort d'amélioration de la donnée visant à compléter sa connaissance du portefeuille et des efforts de ses clients sera poursuivi.

- **AUTOMOBILE (périmètres CACF, CAL&F et CACIB) :**

o **Positionnement actuel de Crédit Agricole :**

- Crédit Agricole est un partenaire historique de l'industrie automobile avec une exposition aux entreprises du secteur de 21,4 Md€<sup>34</sup> à fin 2021, et un financement aux particuliers par CACF à hauteur de 44Md€
- Crédit Agricole est déjà engagé sur la voie de la transition avec CACF, qui financera 1 véhicule vert sur 2 nouveaux véhicules en 2025.

o **Engagements :**

- Avec un objectif plus ambitieux que le Scénario Net Zéro de l'AIE, Crédit Agricole entend réduire de 50% ses émissions en CO<sub>2</sub>eq par km parcouru par ses clients ou par les voitures produites par ses clients d'ici 2030<sup>35</sup>. Le périmètre comprend le financement d'OEM<sup>36</sup> par CACIB

<sup>31</sup> Source : Kantar TNS 2021 – 38% Caisses régionales et 8-9% pour LCL

<sup>32</sup> Source : Dealogic : Mandated Lead Arranger 2020

<sup>33</sup> Pour éviter d'appliquer le scénario Net Zéro de l'AIE, qui représente une simple moyenne mondiale, à un portefeuille principalement européen et français, et conformément aux recommandations NZBA et SBTi, nous préférons opter pour le scénario CRREM. Le CRREM permet de définir des objectifs au niveau du pays et du type d'actif. La cible est donc un indicateur composite englobant différents sous-objectifs.

<sup>34</sup> EAD pour Crédit Agricole SA, fin 2021

<sup>35</sup> En tenant compte du scope 3 des OEM (utilisation) et du scope 1 des utilisateurs finaux, à l'exception des véhicules lourds, EFL et de Wafasalaf ; Score de qualité des données PCAF : 3. Exposition figurant au bilan et exposition hors bilan pour la base de référence (conformément aux normes PCAF) : 38,5 milliards d'euros

<sup>36</sup> Original Equipment Manufacturers



et les activités de crédit à la consommation et de crédit-bail de CACF et CAL&F.

- Cet objectif ambitieux sera conforté par les politiques publiques ambitieuses des marchés sur lesquels Crédit Agricole est présent.
- De 190 gCO<sub>2</sub>e/km en 2020, Crédit Agricole vise 95 g de CO<sub>2</sub>eq/km en 2030.

○ **Plan d'actions :**

- Crédit Agricole vise à promouvoir la transition des individus et des entreprises vers les véhicules électriques et la mobilité douce à travers d'outils comme les locations court et long termes, le leasing social ou des partenariats avec de nouveaux acteurs du segment électrique (Agilauto, youRmobile, JV avec Watèa, Agilauto-partage, etc.).
- Crédit Agricole souhaite également accompagner la transformation du secteur en finançant de nouveaux acteurs, tels que les fabricants de batteries et les opérateurs de solutions de recharge, les constructeurs exclusivement dédiés aux véhicules électriques et avec un suivi rapproché des trajectoires des fabricants en matière d'émissions de carbone.

- **CIMENT :**

○ **Positionnement actuel de Crédit Agricole**

- CACIB représente environ 60 % de l'exposition du Groupe au secteur
- En 2020, les émissions du portefeuille atteignaient 671 kgCO<sub>2</sub>e/T de ciment,<sup>37</sup> en émissions brutes (scopes 1 et 2).

○ **Engagements :**

- CACIB s'engage à réduire ses émissions brutes de CO<sub>2</sub>e de 20% d'ici 2030 (scopes 1 et 2), et à revoir cet objectif en 2025 en fonction de l'évolution du secteur
- En 2030, les émissions brutes des scopes 1 et 2 représenteront 537 kgCO<sub>2</sub>e/T de ciment
- Engagement de revoir la cible en 2025 en fonction de l'évolution du secteur
- CACIB est l'une des seules banques à fixer un objectif en matière d'émissions brutes et à couvrir les scopes 1 et 2, comme recommandé par les normes (SBTi) et les scénarios (Net Zéro de l'AIE 2050)

○ **Plan d'actions :**

- CACIB souhaite engager un dialogue soutenu avec ses clients afin d'encourager l'adoption d'objectifs en intensité inférieurs à 500 kgCO<sub>2</sub>e/T de ciment, pour les émissions brutes des scopes 1 et 2.

---

<sup>37</sup> Les émissions brutes tiennent compte de la combustion des déchets fossiles (plastiques, pneus, etc.)

- CACIB continuera à soutenir les besoins de financement massifs de ses clients pour atteindre leurs objectifs de décarbonation (nouvelles infrastructures, développement du CCUS<sup>38</sup>, électrification)
- En parallèle, CACIB va orienter son portefeuille ciment, en tenant compte des objectifs d'intensité CO<sub>2</sub>e fixés par les clients, en procédant à une réallocation des actifs en faveur des producteurs de ciment ayant mis en place les stratégies de décarbonation les plus ambitieuses.

Des objectifs pour cinq autres secteurs seront annoncés en 2023, mais des actions ont déjà été engagées et Crédit Agricole a rejoint plusieurs initiatives sectorielles pour travailler collectivement avec ses pairs et les acteurs des secteurs.

- **TRANSPORT MARITIME :**

- Promoteur de longue date de la décarbonation du transport maritime, CACIB a rejoint en 2020 les Principes de Poséidon. Ainsi, CACIB contribue activement à l'initiative qui regroupe 30 banques et représente 65% du marché de la finance du transport maritime, dans l'objectif de mesurer les émissions en intensité et de définir des cibles Net Zero pour le secteur.

- **AVIATION :**

- Promoteur de longue date de la décarbonation de l'aviation, CACIB a rejoint en avril 2022, avec 5 financeurs majeurs du secteur, l'initiative lancée par le *Rocky Mountain Institute's Center for Climate-Aligned Finance* pour aider à décarboner le secteur de l'aviation et développer les outils pour la baisse de l'intensité des émissions.

- **ACIER :**

- En 2022, CACIB a rejoint les *Sustainable STEEL Principles*. Des ateliers sont tenus régulièrement avec 5 autres grandes banques mondiales en coopération avec NZBA, pour piloter et définir des cibles de baisse de l'intensité des émissions de CO<sub>2</sub>eq du secteur de l'acier.

---

<sup>38</sup> Captage, utilisation et stockage du carbone



### Méthodologie :

Les bases de référence et cibles sont :

- Définies sur la base du scénario de référence Net Zéro 1,5 °C de l'Agence Internationale de l'Énergie<sup>39</sup> pour les trajectoires de Crédit Agricole S.A.
- Calculées en incluant toutes les émissions de gaz à effet de serre (mesures en équivalent CO<sub>2</sub>), calculées en émission absolue ou en intensité physique
- Déposées pour validation auprès de Science Based Target Initiative le 28 octobre 2022, conformément à notre engagement 2016
- Fondées sur la méthodologie PCAF. En conséquence, ses émissions absolues sur les clients entreprises cotés sont sujettes à de la volatilité, en raison de l'utilisation de l'EVIC dans la méthode de calcul
- Définies sur la base de données internes (si disponibles) et externes
- Pleinement intégrées à ses cibles de génération de revenus du PMT 2025

La méthodologie repose sur une base commune définie dans les méthodologies publiques, et peut, le cas échéant, être renforcée. Ainsi, le financement hors bilan (non-tiré) est inclus, pour mieux refléter la réalité, ce qui dépasse les standards de référence<sup>40</sup>

De légers ajustements ont été réalisés, de façon ponctuelle, pour améliorer les calculs sur des secteurs spécifiques :

- Pétrole et gaz : cible définie en émissions absolues
- Immobilier commercial : cibles définies sur la base du scénario CRREM, qui fournit plus de détails sur les trajectoires sectorielles et nationales (par pays et par type de bâtiment) que le scénario NZ de l'AIE
- Automobile et pétrole et gaz : inclusion des émissions de scope 3, qui représentent la majorité des émissions (~70 % et ~85 % respectivement)
- Automobile : inclusion des activités retail, ce qui va au-delà des standards<sup>41</sup> pour mieux refléter notre activité

---

<sup>39</sup> Dans sa version 2021

<sup>40</sup> Inclusion d'engagements de financement non-tirés. Les normes exigent uniquement l'inclusion d'un financement figurant au bilan ; les engagements de financement non-tirés ne sont pas pris en compte pour le secteur du pétrole et du gaz.

<sup>41</sup> Les normes, appliquées par la plupart de nos pairs, exigent une trajectoire Net Zéro uniquement sur les prêts aux entreprises/le financement des OEM, et excluent de facto le crédit à la consommation et le crédit-bail

## Avertissement

Ce document a été préparé par Crédit Agricole S.A. à des fins d'information uniquement et n'est pas destiné à fournir une information exhaustive. Ce document peut contenir ou incorporer par référence des informations publiques qui n'ont pas fait l'objet d'une quelconque vérifications, approbation ou acceptation de la part des entités du Groupe Crédit Agricole et, par conséquent, aucune déclaration, aucune garantie ni aucun engagement, explicite ou implicite, n'est donné à cet égard, et aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, ne peut être recherchée à l'encontre de l'une ou l'autre des entités du Groupe Crédit Agricole quant à la sincérité, l'exactitude, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans ce rapport. Ni le Groupe Crédit Agricole, ni ses dirigeants, représentants, mandataires ou employés ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour un quelconque préjudice, que ce soit pour négligence ou pour toute autre raison, pouvant résulter de l'utilisation de ce document ou de son contenu ou de tout ce qui lui est relatif ou autre document ou information auquel il pourrait faire référence. Les informations contenues dans le présent document n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. La somme des valeurs figurant dans ce document peut différer légèrement du total présenté en raison des arrondis. Certaines données sont calculées sur la base de méthodologies nouvelles et innovantes qui pourraient évoluer à l'avenir. Le présent document n'a qu'une valeur d'information et ne peut pas être interprété comme un conseil financier ou juridique. Il ne constitue pas une offre ou une proposition de vendre, d'acheter ou de souscrire des titres financiers et ne doit pas être considéré comme un document relevant d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit et n'a fait l'objet d'aucune approbation par une autorité réglementaire quelconque. Une offre de titres, pour autant qu'elle soit faite, s'effectuera uniquement au moyen d'un prospectus, d'un offering memorandum ou de tout autre document juridique qui sera mis à la disposition des investisseurs auxquels une telle offre peut être légalement adressée et les investisseurs ne doivent pas souscrire à des titres financiers sans avoir reçu une telle documentation juridique qu'ils doivent revoir en intégralité et avec attention. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le présent document ne constitue pas une offre de vente ou d'achat ou une proposition de vente ou d'achat de titres financiers aux Etats-Unis. Aucun titre financier n'a été et ne sera enregistré en vertu de et conformément au U.S. Securities Act et ne peut être offert ou vendu aux Etats-Unis et/ou à des U.S. Persons ou au bénéfice de ou pour le compte d'U.S. Persons sauf en cas d'exemption aux exigences d'enregistrement du U.S. Securities Act. Le Groupe Crédit Agricole n'a pas l'intention de faire enregistrer tout ou partie d'une offre aux Etats-Unis d'Amérique ou de lancer une offre publique de titres aux Etats-Unis. Le présent document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires. Il relève de la responsabilité de toute personne en possession du présent document de s'informer sur toutes les lois et réglementations applicables dans les pays concernés et de s'y conformer. Ce document peut contenir des informations et des déclarations prospectives (forward looking statements) qui ne sont pas fondés sur des faits historiques. Ces informations prospectives comportent des projections et des estimations financières, basées sur des hypothèses relatives à des projets, des objectifs et des résultats attendus en lien avec des événements, des opérations, des produits et/ou des services futurs et sur des suppositions en terme de performance future. Aucune des projections, attentes, estimations ou perspectives futures contenues dans le présent document ne doit être considérée comme une prévision ou une promesse, ni comme une indication, une assurance ou une garantie que les hypothèses sur lesquelles ces projections, attentes, estimations ou perspectives futures ont été préparées

sont correctes ou exhaustives ou, dans le cas des hypothèses, entièrement exposées dans le document. Le Groupe Crédit Agricole ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces informations prospectives qui sont données à la date de ce rapport, pour quelque raison que ce soit. Le présent document est la propriété du Groupe Crédit Agricole et est disponible sur le site internet <https://www.credit-agricole.com/>

## Contacts

### CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

---

Alexandre Barat	+ 33 1 57 72 12 19	<a href="mailto:alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr">alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr</a>
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	<a href="mailto:olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr">olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr</a>
Mathilde Durand	+ 33 1 57 72 19 43	<a href="mailto:mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr">mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr</a>

### CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A

---

Investisseurs institutionnels	+ 33 1 43 23 04 31	<a href="mailto:investor.relations@credit-agricole-sa.fr">investor.relations@credit-agricole-sa.fr</a>
Actionnaires individuels	+ 33 800 000 777 (numéro vert France uniquement)	<a href="mailto:relation@actionnaires.credit-agricole.com">relation@actionnaires.credit-agricole.com</a>

Clotilde L'Angevin	+ 33 1 43 23 32 45	<a href="mailto:clotilde.langevin@credit-agricole-sa.fr">clotilde.langevin@credit-agricole-sa.fr</a>
--------------------	--------------------	--

#### Investisseurs actions :

Jean-Yann Asseraf	+ 33 1 57 72 23 81	<a href="mailto:jean-yann.asseraf@credit-agricole-sa.fr">jean-yann.asseraf@credit-agricole-sa.fr</a>
Fethi Azzoug	+ 33 1 57 72 03 75	<a href="mailto:fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr">fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr</a>
Joséphine Brouard	+ 33 1 43 23 48 33	<a href="mailto:joséphine.brouard@credit-agricole-sa.fr">joséphine.brouard@credit-agricole-sa.fr</a>
Oriane Cante	+ 33 1 43 23 03 07	<a href="mailto:oriane.cante@credit-agricole-sa.fr">oriane.cante@credit-agricole-sa.fr</a>
Nicolas Ianna	+ 33 1 43 23 55 51	<a href="mailto:nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr">nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr</a>
Leila Mamou	+ 33 1 57 72 07 93	<a href="mailto:leila.mamou@credit-agricole-sa.fr">leila.mamou@credit-agricole-sa.fr</a>
Anna Pigoulevski	+ 33 1 43 23 40 59	<a href="mailto:anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr">anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr</a>
Annabelle Wiriath	+ 33 1 43 23 55 52	<a href="mailto:annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr">annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr</a>

#### Investisseurs crédit et agences de notation :

Caroline Crépin	+ 33 1 43 23 83 65	<a href="mailto:caroline.crepin@credit-agricole-sa.fr">caroline.crepin@credit-agricole-sa.fr</a>
Rhita Alami Hassani	+ 33 1 43 23 15 27	<a href="mailto:rhita.alamihassani@credit-agricole-sa.fr">rhita.alamihassani@credit-agricole-sa.fr</a>
Florence Quintin de Kercadio	+ 33 1 43 23 25 32	<a href="mailto:florence.quintindekercadio@credit-agricole-sa.fr">florence.quintindekercadio@credit-agricole-sa.fr</a>

Tous nos communiqués de presse sur : [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com) - [www.creditagricole.info](http://www.creditagricole.info)

 Crédit\_Agricole  Groupe Crédit Agricole  créditagricole\_sa